République Française

Délibération n° 2019/23
ILOT ROMAIN ROLLAND - Rétrocession des espaces publics phase 2
Acquisition des talus auprès de la SARL d'aménagement Romain Rolland

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 08/10/19
Compte rendu affiché : 16/10/19

Transmis en préfecture : 16/10/19
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20191014-34379-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Mme Hidaya SAID, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s : Mme Saliha MERTANI, M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, Mme Maite LAM.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amina AHAMADA MADI à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Paula ALCARAZ à Mme Véronique FORESTIER, Mme Marie-Christine BURRICAND à M. Serge TRUSCELLO, M. Saïd ALLEG à M. Bayrem BRAIKI, Mme Nadia CHIKH à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Loan NGUYEN à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT, M. Nasser DJAIDJA à Mme Hidaya SAID, Monsieur Frédéric PASSOT à M. Christophe GIRARD.

République Française

Rapport n° 23
ILOT ROMAIN ROLLAND - Rétrocession des espaces publics phase 2
Acquisition des talus auprès de la SARL d'aménagement Romain Rolland

Direction de l'aménagement de l'urbanisme et de l'économie

Mesdames, Messieurs,

L'opération, sur 2,4 ha, supporte 25 000 m² environ de surface de plancher, soit un foyer municipal et des logements répartis comme suit :

- 22 % de logements locatifs sociaux (Rhône Saône Habitat (RSH) / Alliade)
- 32 % de logements en accession sociale (RSH)
- 37 % de logements en accession libre (Nacarat)
- 9 % de logements en locatif intermédiaire (Foncière Logement).

Le projet comprend également la création de deux voies de desserte avec stationnement longitudinal, l'aménagement de talus et de cheminements piétons, la réalisation d'un square, d'une placette et d'un parc de stationnement de 28 places dont 2 PMR.

Les sociétés Rhône Saône Habitat et Nacarat, aménageurs de l'îlot, se sont associées sous la forme d'une SARL dénommée « SARL d'aménagement Romain Rolland ».

Une convention de rétrocession établie par la Ville, la Métropole de Lyon et la SARL d'aménagement Romain Rolland a été signée le 24 mars 2017. Elle définit les modalités d'incorporation des voiries et espaces communs dans le domaine public des collectivités territoriales à l'intérieur du périmètre que constitue le permis d'aménager de la SARL (partie Nord de l'îlot).

La partie Sud de l'îlot a fait l'objet d'un permis de construire valant division.

Suite à l'achèvement des travaux du square et de la placette, la Ville s'est rendue propriétaire de ces fonciers aménagés le 19 juillet 2017.

La deuxième et dernière phase de travaux d'aménagement des espaces publics (talus, voiries et parking) s'achevant sur l'ensemble de l'îlot (partie Nord et Sud), il convient que la Ville se rende propriétaire de l'assiette foncière des talus Nord et Sud.

DÉSIGNATION DES BIENS ACQUIS ET CONDITIONS D'ACQUISITION

La SARL a fait établir par un géomètre-expert un document d'arpentage permettant de découper les différents espaces communs à rétrocéder.

Les talus sont constitués d'espaces végétalisés et de cheminements piétons bétonnés le long des voies.

L'assiette foncière du talus Nord est cadastrée section BW n°243 pour une surface de 1460 m². Il est situé le long de la nouvelle voie dénommée « rue Lise London ».

L'assiette foncière du talus Sud est cadastrée section BW n°161 pour une surface de 645 m². Il est situé le long de la nouvelle voie dénommée « rue Simone de Beauvoir ».

Ces biens seront incorporés au domaine public communal le jour de leur acquisition.

Conformément à la convention de rétrocession, la cession du talus Nord est réalisée à titre gratuit. L'assiette foncière du talus Sud, non intégrée à la convention, sera également cédée à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les frais d'acte afférents.

Préalablement au transfert de propriété, la SARL remettra à la Ville un certificat d'achèvement des travaux et un dossier de rétrocession notamment composé des procès-verbaux de remise d'ouvrage et des plans de recollement.

Vu les termes de l'avis du Domaine du 04 septembre 2019.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 23 septembre 2019 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- Approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées BW n°243 sise rue Lise London et BW n°161 sise rue Simone de Beauvoir d'une surface totale de 2105 m²,
- Dire que les frais d'acte à la charge de la Ville seront inscrits en temps opportun sur les crédits d'investissement,
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier et notamment l'acte de vente,
- Charger Maître Olivier MICHOUD, notaire de la Ville, en collaboration avec Maître Philippe BAILLY, notaire de la SARL, de la rédaction de l'acte à intervenir et des formalités qui en sont la conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

Ilot Romain Rolland
Rétrocession des espaces publics
phase 2

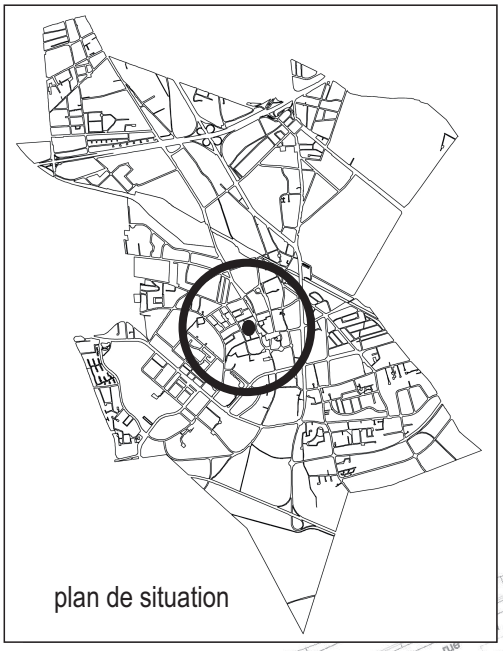

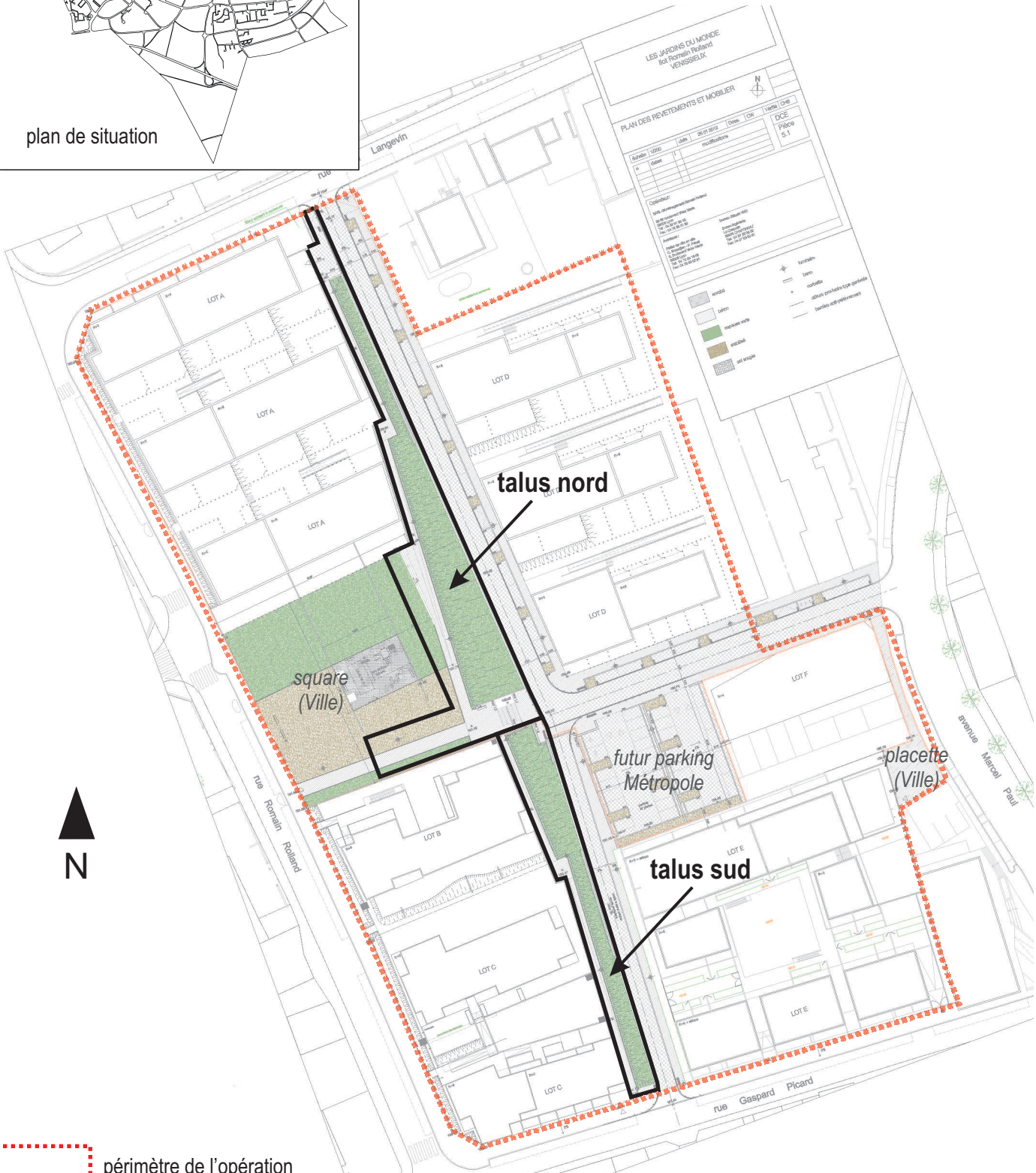

périmètre de l'opération

parcelles cédées par la SARL d'aménagement Romain Rolland à la Ville

ville de
venissieux

le 04/09/2019

Y\Notes BM\2019\Romain Rolland rétrocession.cdr